

FORMALITÉS D'INSCRIPTION 2023-2024

Le dossier COMPLET:

- 1 la fiche d'inscription dûment remplie
- 2 le règlement de la cotisation ET de l'adhésion à l'UPC

Chèques à l'ordre de UPC

(Paiement en 1, 2 ou 3 chèques pour encaissement octobre/novembre/décembre) Les chèques postdatés ne sont pas autorisés.

est à envoyer/déposer à :

UPC - 13bis, rue de Bièvres 92140 CLAMART

IMPORTANT

- L'inscription sera effective à réception du dossier complet <u>AVANT LE 1^{er} COURS</u>. Une confirmation par mail vous sera adressée.
- TOUTE ANNÉE COMMENCÉE EST DUE, l'équilibre financier de l'association en dépend. Un remboursement **partiel** sera étudié sur présentation d'un certificat médical pour un arrêt supérieur à 3 mois.
- La cotisation annuelle comprend 30 séances prévues dans l'année scolaire, hors vacances et jours fériés.
- L'U.P.C. se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LIEU DES COURS À CLAMART

MAISON DES ASSOCIATIONS	13 bis, rue de Bièvres
CENTRE CULTUREL DE LA FOURCHE	216, avenue Jean Jaurès
PREAU ECOLE JULES FERRY	6, rue Jules Ferry
ECOLE JEAN MONNET	11, mail des Hauts Jardins

Début des activités : 18 septembre 2023